cordialement

Récidive d'alcool au volant avec un taux faible

Par Visiteur
Bonjour j'ai 22 ans et j'ai récidivé. Janvier 2008 jeune conducteur, interpellation et contrôlé positif à l'alcool avec un taux de 0,57 soit 1,14. J'ai perdus é points donc annulation du permis et 3 mois de suspension. Avec les délais et toutes les démarches j'ai repassé mor permis A et B code plus conduite presque un an et demi plus tard. Décembre 2010 je possède 8 points sur mon "nouveau" permis, interpellation et contrôlé positif avec un taux de 0,4 soit 0,8. la préfecture m'a délivré 6points en moins et 2 mois de suspension. Je passe très bientôt au TBI au fins de notification d'une ordonnance pénale. Qu'elle va être ma peine? Pas encore une annulation de mes DEUX permis!!!?? C'est ce qui est cité sur les forums en cas de récidive. Je ne suis pas alcoolique je bois très peu et cela est festif, je m'en veux énormément d'avoir mit en danger autrui mais j'ai vraiment pas de chances, toujours au mauvais endroit au mauvais moment. Une fois de trop même deux fois de trop je ferais tout pour que cela ne se reproduise jamais mais qu'est ce que je risque réellement, mis à part l'amende, annulation prison sursis?? Dans l'attente de votre réponse, mes salutations les meilleurs.
Par Visiteur
Bonjour Monsieur
Je comprends bien la situation mais malheureusement du fait de la récidive, si vous êtes à nouveau condamné, cette condamnation entraine de plein droit l'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans au plus et les peines d'amendes et d'emprisonnement encourues sont doublées autrement dit vous encourez 4 ans d'emprisonnement et de 9 000euros d'amende.
Cordialement
Par Visiteur
Et si la première infraction a été jugé en composition pénale cela ne représente donc pas une récidive légale?? Comment savoir si l'on a été jugé en composition pénale?
Par Visiteur
Bonjour Monsieur
Quelle est la anture de la juridiction qui vous a condamné? Quelle a été la peine prononcée?